

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2018

Le 6 septembre deux mil dix-huit à 19 h 00, en mairie, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présence de Monsieur Philippe VINCENT, Maire.

Étaient présent(e)s : Mmes Pascale VARIN, Nathalie LEVIGNEUX, Marie - Françoise CASTOT, Annabelle LEGRAS,

M. Michel LEBLANC, Gérard DANET, Régis MODARD, Emmanuel DUFLO, Jean – Pierre FLAGUAIS, Nicolas ADAM

Étaient absent(e)s : M Philippe PECKRE pouvoir à Philippe VINCENT

Stéphane GONDARD pouvoir à Pascale VARIN

Sylvie STIENNE pouvoir à Michel LEBLANC

M LECONTE Jean – Philippe Mmes Sandrine PERRIAU Aude LESEIGNEUR Caroline RASSET

Secrétaire de Séance : Pascale VARIN

MARCHE LOT 10 - DESAMIANTAGE

Monsieur le Maire rappelle que le projet de réhabilitation de la salle des loisirs nécessite des travaux de désamiantage avant travaux. Un marché a été lancé sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

Dans les délais impartis, une seule entreprise a remis une offre.

La commission d'appels d'offres réunie le 30 août dernier, considérant le caractère inacceptable de l'offre remise en raison du prix élevé par rapport à l'estimation de l'Architecte, propose de déclarer infructueux le lot 10 – Désamiantage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Retient la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et déclare infructueux le lot 10, en raison de l'offre inacceptable par le prix,
- Autorise Monsieur le Maire à relancer une consultation pour le lot 10 – Désamiantage.

CONVENTION HABITAT 76 ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'Habitat 76 a adressé en mairie une proposition de convention en vue de mettre à disposition le foncier correspondant à l'emplacement de 7 candélabres d'éclairage public situés sur le terrain appartenant à l'Office Habitat 76 et distribuant les immeubles « Jonquilles, Bleuets et Violettes ». Cette convention de mise à disposition à titre gratuit permet de régulariser la situation, constituant une servitude d'implantation et d'exercice des ouvrages. Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

RENOUVELEMENT DU CONTRAT POUR LES ILLUMINATIONS DE NOEL

Madame VARIN Pascale, en charge des décorations de Noël, présente le devis concernant le renouvellement du contrat pour 3 années à compter de 2018, comprenant la location de 14 modules suspendus au même tarif que le précédent, soit 14 464.80 € TTC et l'acquisition de guirlandes blanches et 5 motifs bouquet pour la décoration de la halle pour un montant de 1714.80 €

AVENANT AU CONTRAT DE L'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le maire expose que la classe de Mme Poultier comprend exclusivement des élèves de maternelle, afin de gérer au mieux les activités, propose d'établir un avenant au contrat de Mme Dupray Evelyne en vue d'augmenter la durée hebdomadaire de son contrat de deux heures, soit une heure les mardis et une heure les jeudis.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LA SURVEILLANTE DE CANTINE

Considérant que le nombre de convives à la cantine scolaire est de 130, et pour la bonne organisation du service, Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de Mme BUNEL, Institutrice, pour assurer la surveillance pendant le repas du midi de 12 h 00 à 12 h 30, soit deux heures hebdomadaires pendant la période scolaire, à compter du 3 septembre 2018. Sa rémunération est basée sur le taux des heures supplémentaires effectuées par les enseignants pour le compte des collectivités locales.

LOGICIEL GARDERIE

Suite à l'acquisition du logiciel de gestion pour la garderie, compte tenu de la complexité de la saisie du fait d'un tarif appliqué au quart d'heure, il a été préconisé pour faciliter la tâche de faire l'acquisition d'une douchette d'un montant de 300 € environ. Le conseil municipal donne son accord.

SECURITE ROUTIERE

Suite aux réclamations reçues en mairie concernant la sécurité routière rue Crécieusemare et rue des Accacias.

Monsieur le Maire propose de mettre des zones 30 dans l'attente de la construction du lotissement, rue Crécieusemare.

Rue du bras d'Or : propose la mise en place un dos d'âne à l'entrée de la rue pour faire ralentir les véhicules compte tenu de l'absence de trottoir. La commission se rendra sur place.

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT 2018

Monsieur le Maire propose l'adhésion au fonds Solidarité Logement pour l'année 2018. La participation s'élève à 0.76 € x 1483 habitants soit : 1127.08 €, le Conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES

Raccordement de la Station d'épuration avec Etainpuis : Le chantier sous l'autoroute est achevé, il reste le raccordement à effectuer.

Jeux de la maternelle : sont en cours d'installation pour l'agent communal. Rappel montant 5000 €

Projet de lotissement rue Gobelaine : Compte tenu du manque de stationnement la Sté Geppec doit déposer un nouveau projet

Monsieur le Maire propose de choisir un nom pour ce futur lotissement : Domaine Les Hirondelles ou les Martinets

Communauté de communes Inter Caux Vexin : prochaine commission à Buchy pour la mise en place du Ludiculture pour les petits à Bosc le hard. Les élèves de CP CE1 pourront fréquenter la piscine

Réunions du Bureau communautaire Inter Caux Vexin le 25/09 et le 13/10

Résidence Autonomie : des animations vont être mises en place : des goûters à thème, ateliers informatiques, réflexologie plantaire, Atelier kiné. Il est rappelé que ces activités sont ouvertes aux habitants de la commune

Stationnement personnes à mobilité réduite dans le Bourg : Monsieur le Maire s'interroge sur l'aménagement des deux emplacements de stationnement considérant ils sont situés l'un en face de l'autre. Le conseil propose de déplacer celui devant le coiffeur vers la pharmacie, et de conserver celui situé devant la Poste Les marquages sont à refaire et la pose des panneaux de signalisation à installer.